

Bulletin d'information

de la communauté de communes du Val d'Amour

Val d'Amour
Le Jura intensément!

DÉCEMBRE 2025

ÉDITION
SPÉCIALE





Introduction

Les élus de la communauté de communes vous proposent un numéro "hors-série" de votre bulletin d'information intercommunal.

Objectif : tout comprendre de l'intercommunalité, d'où elle vient, à quoi elle sert, comment elle fonctionne.

Quelles sont les missions de la communauté de communes ? Comment s'articulent-elles avec celles des communes, du Département, de la Région et de l'État ? Et comment sont-elles financées ? À quoi sert l'argent de vos impôts ?

Vous trouverez toutes les réponses à ces questions dans ces pages à travers des explications, des schémas, des témoignages.

Enfin un petit mode d'emploi pratique vous guidera dans les contacts à privilégier en fonction de vos besoins.

Bonne lecture !

Directeur de la publication :
Étienne Rougeaux,
Président de la communauté de communes du Val d'Amour.

Ont collaboré à ce numéro :
Étienne Rougeaux, Virginie Valot, Virginie Pate, Rémi Gauthier, Mélanie Besson, Aurélie Sorel, Romain Briot, Claude Masuyer, Denis Chaize, Laurent Bourguignat, David Le Bras, Annie Junod.

Rédaction :
Mélanie Besson

Maquette et mise en page :
Cécile Hencky et Alexandre Martinez

Crédits photos :
Pages intérieures : CCVA, intercommunalités de France, SMDL, Pays Dolois, ADGCF

Tirage à 5250 exemplaires
Impression : ABM Graphic
Distribué par nos soins et par les communes du Val d'Amour.

N°ISSN 2999-5981

Le Val d'Amour communauté de communes

74, Grande Rue
39380 Chambly
contact@valdamour.com
T. 03 84 37 74 74
www.valdamour.com

Sommaire

- Introduction p 02

04

Interco, kézaco ?

- Vous avez dit EPCI ? p 05
- Quand et pourquoi les avoir créés ? p 06
- Une communauté de communes, pour quoi faire ? p 10

16

Comment ça marche ?

- Une ambition politique bien organisée p 17
- Les instances p 19
- Le service public au cœur de la vie des habitants p 21
- Zoom sur : la Maison des Services du Val d'Amour p 25

26

État / Région / Département / intercommunalité / commune

Quelles complémentarités ?

- L'État : la colonne vertébrale p 28
- La Région : pilote du développement et partenaire financier incontournable p 28
- Le Département : la solidarité de proximité p 29
- La communauté de communes : la force collective p 29
- La Commune : le quotidien au coin de la rue p 30

32

Budget et financement

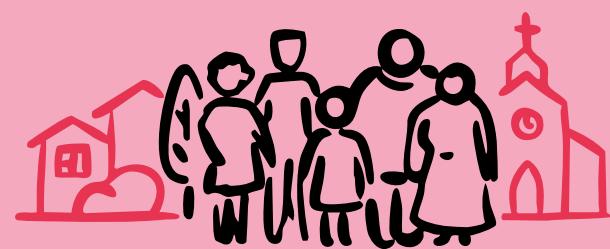
L'argent public au service du quotidien

- Les recettes : d'où vient l'argent public p 33
- Les règles de gestion : ce que nous ne pouvons pas faire p 34

35

Une question, un besoin ?

Le mode d'emploi pratique



INTERCO Kézaco ?

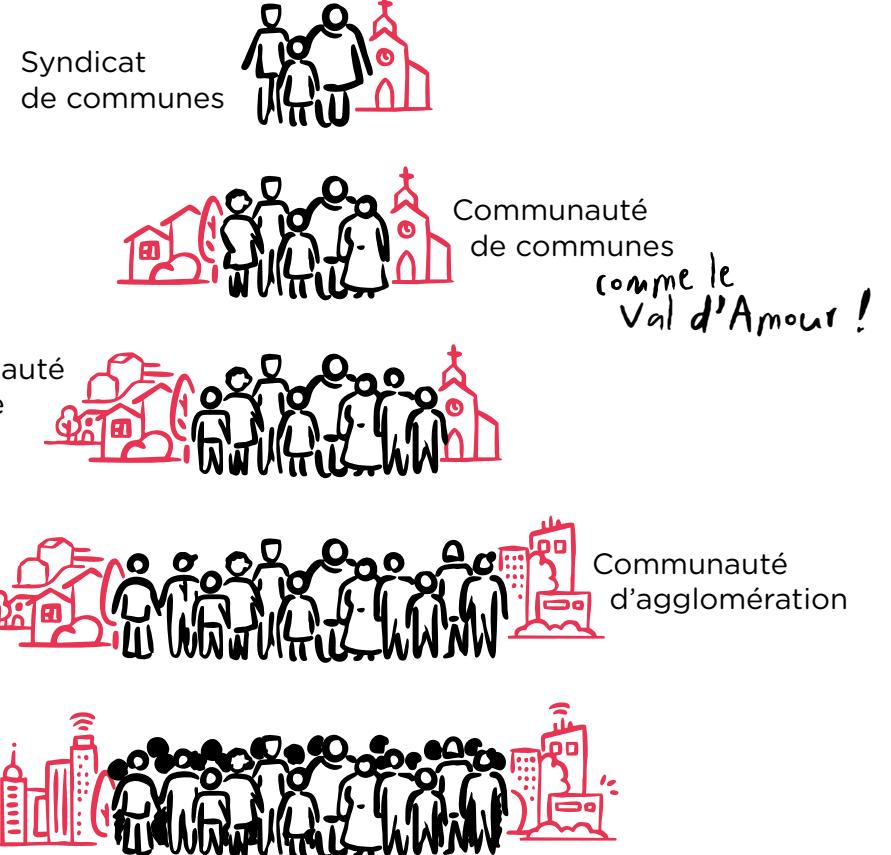
Vous avez dit EPCI ?

Aujourd’hui, toutes les communes de France, à l’exception de 4 îles monocommunales (l’île d’Yeu, l’île de Bréhat, l’île de Sein et l’île d’Ouessant), appartiennent à un **EPCI***.

En fonction du nombre de communes groupées, de leur densité de population et de leur caractère rural ou urbain, on parle de...

* DÉCRYPTAGE

EPCI
Établissement Public de Coopération Intercommunale
Nom technique donné en France aux structures intercommunales. On parle aussi d’intercommunalité.



Quand et pourquoi les avoir créés ?

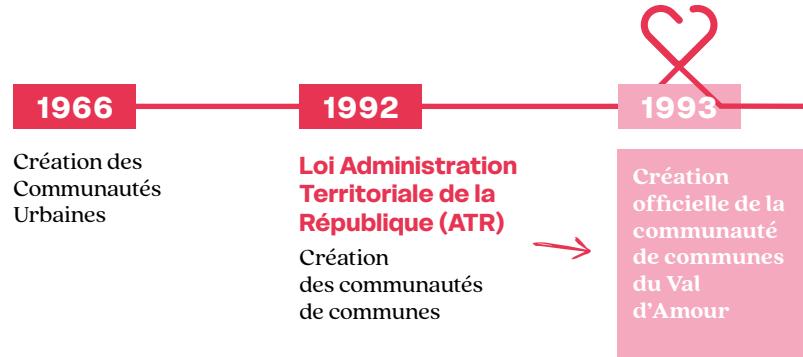
L'objectif principal, c'est de **mutualiser les moyens** – humains et financiers – des communes regroupées, **pour conduire des projets qu'elles ne pourraient pas assumer seules, et atteindre ainsi des objectifs ambitieux pour les habitants.** Cette force motrice basée sur l'intelligence collective et la mise en commun de moyens ne date pas d'aujourd'hui. Dès les années 70, le mouvement se met en place.

*Parce qu'ensemble
on va plus loin !*

Ce qu'on vit aujourd'hui au niveau des collectivités locales est écrit depuis les années 70 !

Depuis, une succession de lois vise à définir le contour et le rôle des EPCI. La plus importante et dernière en date est certainement la **loi NOTRe** datant d'août 2015, qui supprime **la clause générale de compétence*** pour les régions et les départements dans la perspective de poursuivre 3 grands objectifs :

-  Simplifier et clarifier le rôle des collectivités locales
-  Faire des territoires les moteurs du redressement économique du pays
-  Renforcer les solidarités territoriales et humaines.



* DÉCRYPTAGE

La clause générale de compétence permettait à une collectivité territoriale (région, département, commune) d'intervenir dans *tout domaine d'intérêt public local*, même si la loi ne lui avait pas donné explicitement la compétence.

Et dans le Val d'Amour ?

L'Histoire intercommunale du Val d'Amour démarre dès les années 80 autour de sujets en lien avec la Loue, traités par une association locale : l'ADAVAL (Association de Développement et d'Animation du Val d'Amour et de la Loue). Les élus de l'époque ont rapidement saisi **l'intérêt de réunir leurs moyens autour de cet élément fédérateur qu'est la Loue, les maires s'associent alors autour d'un projet commun.**

S'en suit la création du SIDAVAL, un syndicat de communes auquel celles-ci délèguent un certain nombre de moyens.

Enfin, **le 31 décembre 1993, la création officielle de la communauté de communes du Val d'Amour est rendue possible** par la loi Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992. Le Val d'Amour est le premier EPCI du Jura : c'est la plus ancienne

communauté de communes du département.

Et **aujourd'hui, l'une de ses particularités, en plus de son titre de doyenne, c'est d'être quasiment identique à sa forme de départ** : elle n'a pas connu de fusion ni de départ, seuls deux ajouts au cours de son Histoire avec l'arrivée de Mouchard, puis Souvans.

Autre particularité : le Val d'Amour bénéficie d'une dérogation pour pouvoir exister "seul". En principe, pour devenir une communauté de communes (et ne pas avoir à fusionner avec une autre), il faut compter plus de 15 000 habitants. Peuplé de 9 500 habitants, le Val d'Amour est alors qualifié de territoire peu dense (- de 15 000). Cette dérogation est notamment rendue possible grâce à l'étendue géographique du territoire.



“ TÉMOIGNAGE ” Le point de vue institutionnel

Romain Briot

Directeur général adjoint d'Intercommunalités de France,
Responsable du pôle cohésion sociale et cohésion territoriale

**INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE**

“ Comme son nom l'indique, l'association Intercommunalités de France fédère des élus, de toutes les intercommunalités, dans l'hexagone et dans les outre-mer. Nous sommes totalement indépendants, et sommes la seule association généraliste qui traite de l'intercommunalité, qu'elle soit hyper urbaine ou au contraire très rurale.

Sur les 1254 intercommunalités du pays, 1000 adhèrent, chaque année, à l'association.

Notre rôle s'articule autour de 3 missions :

- Être un porte-parole : auprès du gouvernement, des institutions nationales, des ministères...
- Crée des ressources : nous publions une trentaine d'études par an sur des sujets que nous identifions, ou qui nous sont remontés par nos adhérents ;
- Mettre en réseau : 1000 intercos c'est une richesse inouïe ! On les réunit, à l'échelle régionale, on fait le tour de France, mais aussi lors d'événements nationaux.

Un de nos combats, c'est vraiment que l'échelle de l'intercommunalité soit prise en compte dans les décisions, soit considérée par le législateur, l'exécutif ou le gouvernement. On contribue à ce que les services publics locaux soient les plus réfléchis possibles via des lois qui prennent en compte l'échelle du bassin de vie.



“ TÉMOIGNAGE ” Vue de l'intérieur

Claude Masuyer

Maire de Grange-de-Vaivre

plus petite commune
du territoire

50 habitants



L'essentiel de nos actions repose sur 3 piliers :

- Les transitions (écologiques, énergétiques, numériques) qui renvoient plutôt à nos compétences “traditionnelles” ;
- Le développement économique ;
- La cohésion sociale.

Vu le contexte financier actuel et à venir pour le prochain mandat, les élus nous disent que ce ne sera plus un mandat de grands investissements, de grands projets. Il faudra faire des choix. Ce qui est certain c'est que ce sera un mandat pour retisser du lien social, entre la ville-centre et les villages alentours, entre la comcom et la métropole à côté, entre les habitants, entre les générations... Un mandat de lien, de proximité. On ne remet pas en cause la commune qui reste le lien avec l'habitant, qui sait ce qu'il se passe à son échelle. Mais aujourd'hui elle n'a plus les moyens d'assumer la charge du service public. C'est là où la mutualisation à l'échelle d'un bassin de vie a du sens.

C'est bien dans les territoires ruraux que l'interco a le plus de plus-value. Initialement pensées pour gérer des compétences traditionnelles, les intercommunalités se sont adaptées, en trente, quarante ans d'existence, à la diversification et à la complexification des enjeux sociaux et territoriaux.”

“ Pour l'équipe municipale comme pour tout le village, faire partie de la communauté de communes, c'est avoir accès à un partage d'expériences, à des ressources dont on ne dispose pas à l'échelle de la commune : en matière de compétences, et en matière de moyens.

C'est aussi bénéficier de l'expérience des services et de ses agents : si j'ai un souci, que je dois monter un dossier que je ne sais pas par quel bout prendre, la comcom est là pour m'aider.

Ce qu'il est intéressant d'observer, c'est l'évolution de la perception de la comcom chez nos habitants. Je vous donne un exemple : celui de la compétence de l'eau, autrefois gérée “chez nous”. Au départ les gens étaient frileux, et en fin de compte aujourd'hui les habitants sont satisfaits, et l'équipe communale déchargée du dossier, tout le monde s'y retrouve. C'est drôle de voir cette évolution ! L'année dernière de gros travaux ont été menés sur le puits, on n'aurait jamais eu les moyens financiers de les mener sans la comcom. Tout le monde se rend bien compte qu'on a tous intérêt à mettre en commun.

Et puis, la comcom et son fonctionnement me permettent aussi d'apporter ma pierre à l'édifice, parce que même si notre village est très petit, on prend part aux discussions, notamment à travers la conférence des maires. (voir p19) C'est cette possibilité de nous réunir, de savoir ce qu'il se passe chez nos voisins, de partager les projets de chez nous, cette mise en commun dont chacun peut tirer parti. On n'a pas forcément les mêmes idées mais on a tout intérêt à les partager ! Ça me fait un peu penser aux maisons de santé qui regroupent des professions différentes pour partager leurs expériences : là c'est pareil, on a tous nos idées, nos expériences, on partage, on met en commun, on s'inspire, et on avance ensemble !”

Une communauté de communes, pour quoi faire ?

Les communes transfèrent un certain nombre de compétences (et de moyens) à la communauté de communes. **Certaines sont obligatoires** : elles sont prévues par la loi. On parle du socle de compétences.

D'autres sont facultatives : ce sont les communes qui choisissent, ensemble, de les transférer à l'intercommunalité. Elles découlent donc de choix politiques. En milieu rural, les intercommunalités sont souvent des supports de service public et prennent en charge un grand nombre de compétences facultatives. Elles permettent d'apporter un service qui avant transfert n'a pas ou peu les moyens d'exister. À contrario, dans des milieux plus urbains, on parle souvent d'intercommunalités d'investissement.

Quelques exemples dans le Val d'Amour



Avant la prise de compétence intercommunale de la **culture**, il existait sur le territoire 2 bibliothèques municipales. Désormais, le territoire est doté de 2 médiathèques intercommunales intégrées chacune à un espace culturel : elles s'inscrivent dans un projet culturel plus global, visant à apporter dans chaque village une culture qualitative, accessible et gratuite pour les habitants. Un vaste programme culturel est chaque année proposé sur l'ensemble du territoire.



La compétence de la **petite enfance** a été prise de façon très volontariste : rien n'était structuré à l'échelle du territoire. La mise en commun de moyens et de compétences a permis la mise en place du Relais Petite Enfance, du réseau de la parentalité, la création d'une crèche...



Quant à la **jeunesse**, la prise de compétence par la communauté de communes a permis d'homogénéiser et étendre l'offre de service d'accueil périscolaire à l'ensemble du territoire.



La Communauté de communes du
Val d'Amour c'est

Une ambition
POLITIQUE
bien organisée

Plus d'infos p18



PUBLIC
aux multiples compétences

Un service
PUBLIC
aux multiples compétences

Plus d'infos p23

Une complémentarité au service de
9 503
habitants

Ces compétences sont gérées...

En délégation de service public

notamment pour des services très techniques. On rémunère un prestataire qui agit pour nous et nous rend des comptes.

Exemple Suez pour la partie eau et assainissement



En interne

par les agents de la communauté de communes et les agents mutualisés*



Au niveau du Pays*

il s'agit ici de la même logique que celle du syndicat, mais pour un ensemble de sujets appartenant à une même problématique.

Exemple Le Val d'Amour travaille main dans la main avec le Pays Dolois sur l'accueil du public en forêt de Chaux



... sur le Contrat Local de Santé ou encore le projet alimentaire de territoire

Plus d'infos p14-15

* DÉCRYPTAGE

Un pays, en France, est une structure souple et volontaire qui permet à plusieurs communautés de communes ou d'agglomération de travailler ensemble sur un territoire qui a du sens pour ses habitants, au-delà des découpages administratifs stricts.

* DÉCRYPTAGE

Un agent mutualisé a pour employeur la communauté de communes, dont il dépend administrativement, et travaille pour une ou plusieurs communes, dont il dépend hiérarchiquement.

En 2025
1 agent sur 2
est dit "mutualisé"
dans le Val d'Amour

Via un syndicat

pour la gestion d'un point précis demandant une technicité très spécifique.

L'intercommunalité a la possibilité de se regrouper avec d'autres intercommunalités voisines : elles mettent en commun leurs moyens et créent un syndicat.

Elles font alors partie de sa gouvernance.

Exemple le SICTOM gère les ordures ménagères



... ou le Syndicat Mixte Doubs Loue pour la GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations)

Plus d'infos p13

“ TÉMOIGNAGE ” Les partenaires à l'œuvre



Denis Chaize

Directeur du Syndicat Mixte Doubs Loue



“ Le Syndicat Mixte Doubs Loue est un établissement public, créé par ses 6 adhérents :

les 5 “comcoms” du nord du Jura : Jura Nord, le Grand Dole, la Plaine Jurassienne, le Val d'Amour, Arbois-Poligny-Salins et le Département.

Ils se sont regroupés pour financer et nous transférer la compétence de l'eau, aussi appelée GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations).

Nos missions principales consistent à :

- Gérer les digues de protection contre les crues le long de la Loue (on les entretient, on les renforce, on les surveille en toute circonstance)
- Accompagner les propriétaires sur l'entretien des cours d'eau, entretenir ces cours d'eau dans le cadre d'opérations d'intérêt général
- Assurer un programme d'investissement de restauration des milieux aquatiques pour la préservation des ressources en eau et de la biodiversité.



Si les comcoms ont transféré cette compétence au syndicat, c'est pour que la gestion des inondations et des milieux aquatiques soit traitée à une échelle cohérente, celle du bassin versant. On dit souvent que l'eau ne connaît pas les limites administratives !

Pour illustrer de façon schématique : la goutte de pluie qui tombe sur le Val d'Amour a vocation à rejoindre la Méditerranée vers Marseille. L'échelle est immense !

On doit traiter à une échelle plus réaliste, plus proche. Par exemple, la Cuisance prend sa source aux Planches-près-Arbois, et va se jeter dans la Loue en gros à Souvans. La bonne échelle de gestion de la rivière Cuisance, c'est son bassin versant : la comcom Arbois-Poligny-Salins et le Val d'Amour.

En tant qu'organisme public, on travaille au plus près des habitants, qui sont associés aux projets de restauration de cours d'eau, ou en cas d'inondation.

Par exemple lors de l'inondation d'octobre 2024 qui a touché Mont-Sous-Vaudrey : le syndicat a tenu des permanences, des réunions publiques pour répondre aux interrogations des sinistrés.

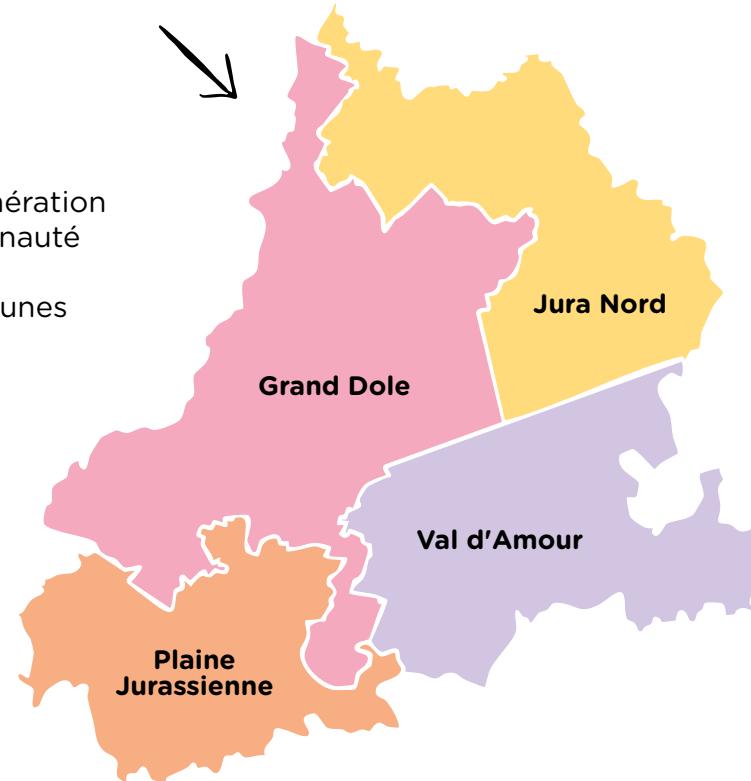
ZOOM SUR

Le Pays Dolois

Le Pays Dolois est une association loi 1901 créée en 2004 par 4 EPCI :

la Communauté d'agglomération du Grand Dole, la communauté de communes Jura Nord, la communauté de communes de la Plaine Jurassienne et la communauté de communes du Val d'Amour.

Au total, ce sont 124 communes et environ 86 000 habitants. Le bureau est constitué des 4 présidents des EPCI et d'un Président : Jean-Marie Sermier.



LE PAYS A PLUSIEURS ATTRIBUTIONS :



Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) pour favoriser une alimentation de proximité



Le Contrat Local de Santé (CLS) pour coordonner le travail des professionnels de santé



Le suivi de conventions concernant la Forêt de Chaux accueil du public, aménagement de micro-prairies...



L'animation du Conseil de développement, instance de concertation citoyenne du territoire



La réflexion sur l'aménagement du territoire et les déplacements, avec la perspective d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

“ TÉMOIGNAGE ” Les partenaires à l'œuvre



Laurent Bourguignat

Directeur du Pays Dolois



“ L'objectif du Pays, c'est d'abord de permettre aux 4 communautés membres de se parler en permanence, de se coordonner et, autant que possible, de ne pas faire 4 fois la même chose quand on peut le faire une seule fois.

2 exemples concrets →
du côté
du Val d'Amour

Le Pays Dolois a négocié avec la Région le contrat “Territoires en action”, qui a d'ailleurs été formellement signé le 28 mai 2024 au siège du Val d'Amour à Chamblay. Grâce à ce contrat, la Région a cofinancé à hauteur de 300 000€ la réhabilitation du presbytère d'Ounans, devenu aujourd'hui la Maison des Services du Val d'Amour.

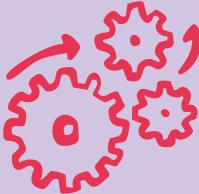


Autre exemple :

La Région a révisé son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Chaque EPCI devait émettre un avis sur ce document important et complexe. Le Pays a permis aux Présidents, aux élus et aux agents de partager leurs points de vue, d'en discuter puis de rédiger un avis commun. C'est à la fois plus confortable pour les élus qui sont moins isolés, et aussi plus efficace !

Ils mettent en commun les expertises, ce qui mène à une analyse aboutie, et au final, leur donne plus de poids dans le débat.



Comment ça marche ?

COMMENT ÇA MARCHE ?

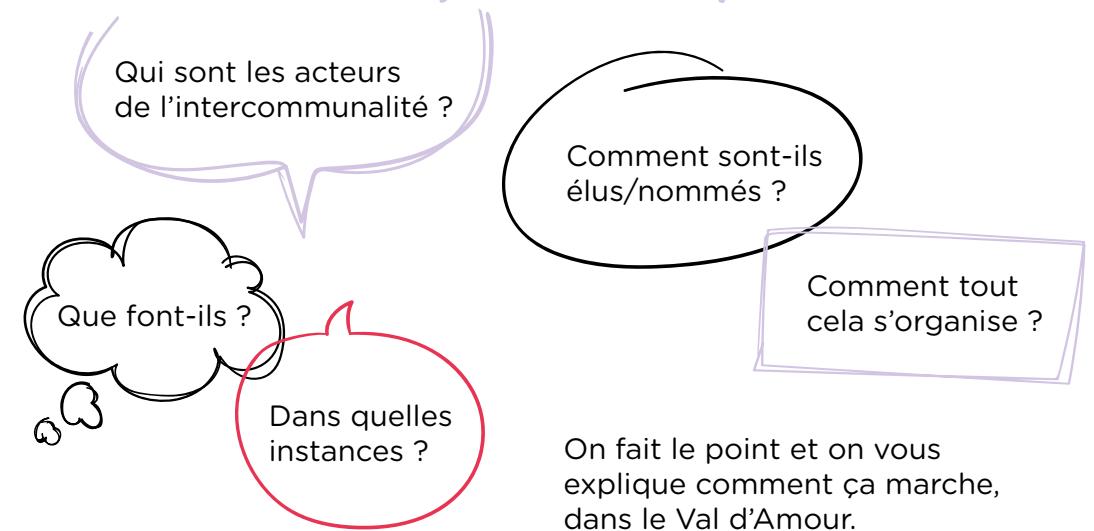
Une ambition politique bien organisée

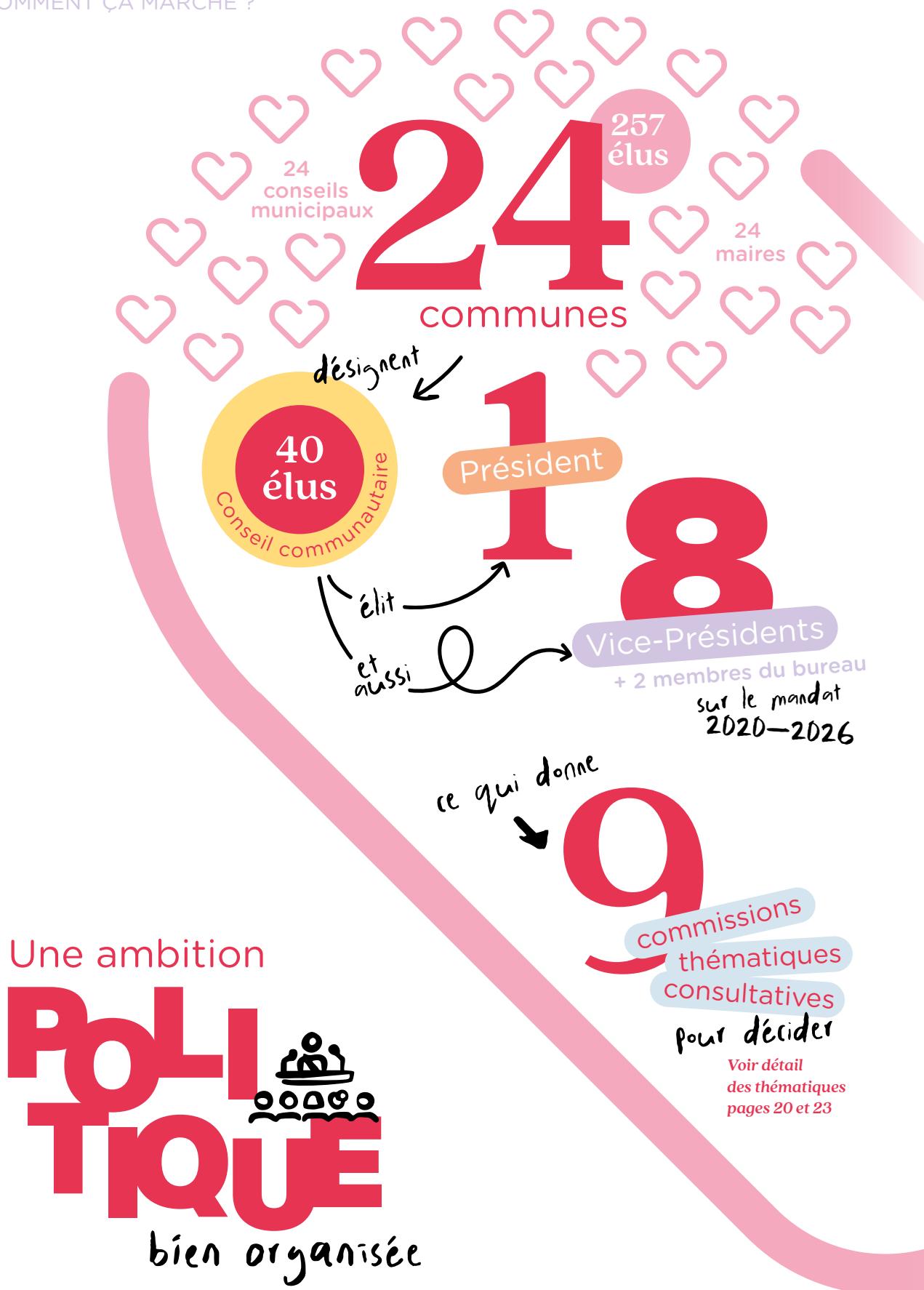
L'intercommunalité, c'est **le partage entre un projet politique**, une vision, portée par les élus, **et le Service Public**, soit l'ensemble des services concrets, utiles, du quotidien ou du plus long terme, porté par les agents de la communauté de commune. Le tout, **dans l'intérêt premier des habitants**.

La particularité locale

Le Val d'Amour a la particularité d'être apolitique. Ce sont ses 40 ans de culture de la collectivité qui en sont le moteur et la force, 40 ans de liens entre les élus qui en posent l'objectif fondateur : **développer des services pour les habitants, tout en mettant de côté les orientations politiques de chacun.**

Mais concrètement, comment ça marche ?





Les instances de la communauté de communes

Le conseil communautaire

C'est l'équivalent du conseil municipal, à l'échelle de la collectivité. Chaque commune a au moins un représentant au sein du conseil communautaire.

C'est la seule instance décisionnaire. Il peut néanmoins déléguer au bureau des décisions sur les affaires courantes, le quotidien, hormis ce qui touche au budget. En effet, **toute décision financière passe obligatoirement par le conseil communautaire.**

Il se réunit 6 à 7 fois par an.

Depuis 2020, tous les budgets ont été votés à l'unanimité. Une manifestation forte de l'accord qui lie les communes et la communauté de communes.

Le bureau

C'est l'exécutif. Il est composé du Président (équivalent du maire d'une commune à l'échelle de l'intercommunalité), de ses Vice-présidents (équivalents des adjoints) et des 2 membres nommés.

Dans le Val d'Amour, il se réunit tous les 15 jours.

La conférence des maires

Cette instance obligatoire permet de **consulter les maires sur des projets avec un enjeu fort pour l'ensemble des communes.**

La loi prévoit par exemple que la conférence des maires soit consultée sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Au-delà du réglementaire, la conférence des maires peut être réunie pour tout autre sujet. **Dans le Val d'Amour, les sujets de transferts de compétences, de création de nouveaux services sont notamment abordés en conférence des maires.**

C'est un lieu privilégié d'échange entre les maires. Elle a lieu, en fonction des projets, 3 à 4 fois par an.

Les commissions thématiques

Elles se composent d'**élus municipaux et intercommunaux ayant choisi d'y participer**.

Elles sont présidées par le Vice-président ayant en charge les domaines pour lesquels la commission est constituée.

Le rôle de la commission est de **proposer de nouvelles orientations ou d'exprimer des avis** sur les dossiers dont elle a la charge.

Chaque commune a la possibilité d'être représentée au sein de chaque commission qui compte 24 membres en plus du président de la commission.



À travers ces instances, les élus définissent une vision, de grandes orientations pour le territoire dans l'intérêt des habitants, de son tissu économique, touristique, de son attractivité. Ces orientations politiques sont fixées pour chaque mandat dans un **Projet de territoire**.

Pour mettre en œuvre concrètement ce projet de territoire, le volet politique s'appuie sur le volet opérationnel, le service public, à travers les agents de la communauté de communes.

Un Projet de territoire consultable sur www.valdamour.com

ZOOM SUR...

Le bloc communal n'est pas une instance à proprement parler, c'est un mode de fonctionnement. Il est constitué des communes et de l'intercommunalité. Il reflète la volonté de l'intercommunalité d'intégrer les communes dans son fonctionnement. Et en retour, plus les communes adhèrent au principe de l'intercommunalité, plus le bloc communal est fort.

Le service public au de la vie des habitants

Au même titre qu'une commune, **la communauté de communes est un lieu ouvert aux habitants**.

Les 130 agents de la communauté de communes du Val d'Amour, ce sont les femmes et les hommes qui rendent possible le service public tel qu'envisagé, conduit par les élus. Sans eux, pas de service public. Pas de gestion de l'eau, pas d'accueil des enfants, pas d'offre culturelle... **Ils sont les maîtres d'œuvre de la vie locale.**

“ TÉMOIGNAGE ” Le point de vue institutionnel

David Le Bras

Délégué général de l'Association des Directeurs Généraux des Communautés de France (ADGCF)



Le service public, c'est un triptyque : il y a les élus, qui décident, les techniciens, qui organisent, et la population, qui bénéficie du service public.

Il s'appuie sur 3 grands piliers : l'égalité devant le service, la continuité, et l'adaptabilité. C'est même pour cela qu'on a inventé le statut de fonctionnaire : préserver le citoyen de l'arbitraire politique, assurer la pérennité du service quelles que soient les conditions socio-économiques et politiques du territoire. Le citoyen doit bénéficier, quel que soit le contexte, d'un service public de qualité.

La question de l'intérêt général est primordiale : elle est au centre de toutes les décisions, a fortiori dans une société de plus en plus polarisée.

Aujourd'hui, la mission d'une collectivité territoriale, c'est avant tout la protection de sa population – comment je préserve mon territoire et ses ressources, avant même de penser à le développer.



Oui mais alors, quels services ?

Des services...



Pour les habitants

- ✗ Petite enfance, enfance, jeunesse
- ✗ Culture (médiathèques, espaces culturels, événements dans les villages, vie des associations, festival Les Semeurs du Val d'Amour)
- ✗ Eau et assainissement
- ✗ Ordures ménagères
- ✗ France Services et conseiller numérique + partenaires locaux et nationaux
- ✗ Urbanisme (notamment instruction des demandes de permis de construire / travaux)
- ✗ Environnement, biodiversité et transitions
- ✗ Secrétariat de mairie (agents mutualisés)
- ✗ Espaces verts (agents mutualisés)
- ✗ Agences postales (agents mutualisés)
- ✗ Maison de santé

Une compétence qui représente
1/3 des agents de la collectivité à elle seule



Pour les entreprises

- ✗ Guichet unique entreprises
- ✗ Développement économique
- ✗ Espace de coworking



Pour une meilleure ouverture vers l'extérieur

- ✗ Tourisme
- ✗ Communication
- ✗ Développement économique



Et des services transverses

Pour assurer le fonctionnement intrinsèque de la communauté de communes :

- ✗ Ressources humaines
- ✗ Informatique
- ✗ Service juridique et marchés
- ✗ Finances et comptabilité
- ✗ Communication
- ✗ Entretien

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

130 agents

dont **65** mutualisés*

mettent en œuvre des compétences

Obligatoires

- Aménagement de l'espace**
- Développement économique (zones d'activités, commerce et tourisme)**
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Aires d'accueil des gens du voyage
- Ordures ménagères
- Eaux usées
- Eau potable

** Compétences présentes depuis la création des communautés de communes

Facultatives

- Environnement
- Logement et cadre de vie
- Voirie communautaire
- Équipements culturels
- Bâtiments scolaires
- Action sociale
- Convention France Services
- Petite enfance
- Enfance jeunesse
- Politique culturelle
- Défense incendie
- Numérique
- Patrimoine local
- Santé
- Emploi et filières
- Mobilités

Un service
PUBLIC
aux multiples compétences

* DÉCRYPTAGE

Un agent mutualisé a pour employeur la communauté de communes, dont il dépend administrativement, et travaille pour une ou plusieurs communes, dont il dépend hiérarchiquement.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le Val d'Amour a la particularité d'avoir une forte culture de l'action publique au niveau du bloc communal. De ce fait, 97% des agents du territoire sont salariés par la collectivité. Cela permet notamment de proposer des postes à temps plein aux agents, des postes polyvalents et de limiter la concurrence entre communes. Sans retirer au Maire l'autorité hiérarchique qu'il exerce sur ses équipes.

Tous les services rendus par la communauté de communes sont complémentaires à ceux fournis par les communes.

“ TÉMOIGNAGE ”

Vue de l'intérieur

Virginie Valot

Maire de La Loyer

“ Nous disposons, sur la commune de La Loyer, de deux services intercommunaux : la microcrèche, et l'accueil de loisirs périscolaire.

C'est un vrai plus, de pouvoir proposer aux habitants de la commune, du service "sur place". Et au-delà, c'est aussi un vecteur d'ouverture, puisqu'on peut accueillir des familles d'autres villages du Val d'Amour, et même d'autres territoires, si les parents des enfants accueillis travaillent sur le territoire.

C'est positif côté usagers, mais aussi pour nous, équipe municipale, puisque cela nous permet une relation privilégiée avec les agents qui font vivre le service public.

Ça n'est que du plus, sans apporter de contrainte en contrepartie !



“ TÉMOIGNAGE ”

Vue de l'intérieur

Annie Junod

Maire de Villers-Farlay



“ Lorsqu'on a besoin de recruter, comme cela s'est passé à Villers-Farlay cette année, on sait pouvoir compter sur le service RH de la comcom qui allège le travail du Maire en procédant au recrutement, en nous accompagnant lors des entretiens. C'est une tâche pour laquelle le maire n'a pas forcément les compétences.



De mon point de vue, la mutualisation du personnel est une formule gagnante pour chaque partie : mettre en commun des moyens humains pour certaines tâches difficiles à réaliser seul, mettre à disposition du matériel entre deux communes pour une utilisation maximum entraînant une économie non négligeable pour les communes qui ne sont pas obligées d'investir dans du matériel utilisé épisodiquement.

Cette complémentarité a fait ses preuves puisque même si au départ des agents pouvaient craindre pour leur statut, leurs acquis, on s'est bien vite aperçu que la mutualisation était une bonne formule pour chacun.

“ TÉMOIGNAGE ”

Vue de l'intérieur

ZOOM
SUR

La Maison des Services du Val d'Amour

Le service public intensément !

Inaugurée en octobre 2025, la Maison des Services du Val d'Amour est un véritable lieu de vie, ouvert à tous, et qui a pour vocation de faciliter le quotidien des habitants.

En poussant sa porte, au cœur d'Ounans, village central du territoire, vous trouverez :

- L'agence France Services et ses partenaires locaux et nationaux : assistantes sociales, mission locale, France Renov' Jura, la mutuelle familiale, l'UDAF (Union Départementale les Associations Familiales), Soelis (spécialiste du recrutement dans le monde agricole), CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement)
- Le Conseiller numérique
- Le pôle Petite Enfance :
 - Lieu d'Accueil Enfants Parents
 - Relais Petite Enfance
- Le pôle ados
- L'espace de vie sociale
- L'agence postale
- En saison estivale, l'office de tourisme

N'hésitez pas à aller à la rencontre des agents qui sont là pour faire vivre le service public, pour vous et avec vous !



Maison des services du Val d'Amour

2 rue de l'Église • 39380 Ounans
03 63 57 01 51



QUELLES COMPLÉMENTARITÉS ?

État
Région
Département
Intercommunalité
Commune

QUELLES COMPLÉMENTARITÉS ?

État, Région, Département, Intercommunalité et Commune

On parle souvent de “millefeuille administratif”, mais si l'on regarde de près, chaque niveau a ses compétences propres.

Chaque échelon n'est pas “au-dessus” ou “en-dessous”, mais plutôt complémentaire. L'État trace les grandes lignes, les collectivités locales adaptent et incarnent ces politiques selon la réalité des territoires.

- État
GRANDES ORIENTATIONS
- Région
STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT
- Département
SOLIDARITÉ ET COHÉSION
- Intercommunalité
MUTUALISATION
- Commune
VIE QUOTIDIENNE



L'État la colonne vertébrale

- **Rôle :**
Garant de l'unité nationale, il fixe les grandes lois et politiques publiques.

- **Exemples concrets :**

La *loi sur l'école obligatoire* pour tous.

La *police nationale* ou la *gendarmerie*

Les *impôts nationaux* (TVA, impôt sur le revenu)

- **Liens avec les autres :**
Il donne le cadre, mais délègue aux échelons locaux la mise en œuvre.

La Région le pilote du développement, et un partenaire financier incontournable

- **Rôle :**
Grande échelle, vision stratégique
Accompagnement technique et financier

- **Exemples concrets :**
Organisation des *lycées*.
Gestion des *transports régionaux* (TER).

Soutien au *développement économique* (aide aux entreprises, recherche).

- **Liens avec les autres :**
Elle investit sur le long terme et travaille main dans la main avec départements et intercommunalités pour faire vivre le territoire.

→ Par exemple

la Région a cofinancé la réhabilitation du presbytère d'Ounans devenu La Maison des services du Val d'Amour

Le Département la solidarité de proximité

- **Rôle :**
Aider les personnes et maintenir la cohésion sociale.

- **Exemples concrets :**
Gestion des *collèges*.

L'aide sociale : RSA, aide aux personnes âgées, protection de l'enfance.

Les *routes départementales*

- **Liens avec les autres :**
Il soutient les communes rurales et complète l'action de la Région.

→ Par exemple

Le Département a une compétence en matière de développement culturel et de tourisme. À ce titre, il accompagne le Val d'Amour financièrement et techniquement sur un certain nombre de sujet : la création de l'office de tourisme, le cofinancement de l'action culturelle, ...

La communauté de communes la force collective

- **Rôle :**
Mutualiser les moyens, financiers et humains, entre petites communes.

- **Exemples concrets :**

Services autour de l'*enfance* et la *jeunesse*

Création de *zones d'activités économiques*

Développement culturel à l'échelle intercommunale

Gestion des déchets

- **Liens avec les autres :**
Elle agit là où une seule commune serait trop petite pour agir seule.

À NOTER

Sur certains domaines, la communauté de communes peut être en compétence partagée avec le Département. Par exemple, le social est géré par le Département, mais il peut s'appuyer sur la communauté de communes pour apporter un service de proximité au plus près des habitants. C'est le cas avec les permanences hebdomadaires des assistantes sociales au sein de la Maison des Services.

La commune le quotidien au coin de la rue

- **Rôle :**

C'est l'échelon le plus proche du citoyen.

- **Exemples concrets :**

L'école primaire.

L'état civil

(mariage, naissance, décès).

L'urbanisme local

(permis de construire).

- **Liens avec les autres :**

La commune s'appuie sur la communauté de communes pour des projets plus larges et sur le Département/Région/État pour le financement.

ZOOM SUR...

La commune est un maillon essentiel de la vie locale et assure un service de proximité immédiate. Elle dispose d'une clause de compétence générale qui lui permet d'intervenir sur tout type de sujet (contrairement à la communauté de communes qui n'intervient que sur les compétences que les communes lui ont transférées).

Par exemple, pour toute demande en lien avec l'état civil, c'est bien à sa commune que l'habitant doit s'adresser.

Illustration de cet effet de chaînage avec les sujets relatifs à l'aménagement :

1

L'Etat

vote une loi Climat et résilience



2

La Région

l'applique via le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)



3

L'intercommunalité

élabore son PLUi en conformité aux orientations du SRADDET



4

La commune

applique le PLUi notamment via les permis de construire.

“ TÉMOIGNAGE ” Vue de l'intérieur



Annie Junod

Maire de Villers-Farlay

“ À Villers-Farlay, nous débutons un projet ambitieux qui a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants en renforçant l'attractivité de la commune par une restructuration du centre bourg, tout en engageant une réflexion sur le devenir de nos bâtiments communaux.

Nous sommes pour l'instant dans la partie étude de faisabilité. L'intercommunalité nous apporte d'emblée conseils et références, nous accompagne notamment dans le choix d'une société d'architecture et d'urbanisme, participe à nos réunions. Elle nous donne une vision extérieure sur l'ensemble du territoire, un partage d'expériences sur des projets similaires...

L'appartenance à l'interco est indispensable, pour une commune comme Villers-Farlay, qui a besoin d'être épaulée pour mener à bien ce projet.

Budget
et financement

L'ARGENT PUBLIC AU SERVICE DE VOTRE QUOTIDIEN



BUDGET ET FINANCEMENT

Dans une communauté de communes, chaque euro d'argent public est utilisé pour assurer des services de proximité et améliorer la vie de tous.

Contrairement à une entreprise, il n'y a pas vocation à "faire du bénéfice" : l'objectif est uniquement de répondre aux besoins des habitants en leur apportant un service public de qualité.

Les recettes : d'où vient l'argent public ?

LA FISCALITÉ LOCALE

La taxe foncière
payée par les propriétaires

La fiscalité économique
versée par les entreprises
du territoire

La taxe de séjour
appliquée aux hébergements
touristiques



Ces ressources permettent
de financer et développer
les services de proximité.

LA PARTICIPATION DIRECTE DES HABITANTS À CERTAINS SERVICES

Les factures d'eau
financent intégralement
les travaux liés à l'eau
et à l'assainissement
(stations d'épuration,
châteaux d'eau, réseaux).

**La redevance
des ordures ménagères**
est reversée à 100 % au SICTOM,
qui assure la collecte
et le traitement des déchets.

**Les services liés à l'enfance
et à la petite enfance**
(crèche, accueils périscolaires
et extrascolaires) fonctionnent
sur le principe du "paiement contre
service rendu".

UN PROCHAIN
NUMÉRO de votre
bulletin intercommunal
détaillera le coût
des services publics
qui vous sont proposés,
en toute transparence.

LES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Elles compensent les missions que l'État nous a transférées.

LES SUBVENTIONS POUR DES PROJETS PRÉCIS

Elles peuvent venir de l'État, de la Région, du Département, de l'Europe, ou encore de la CAF (premier financeur des services enfance et jeunesse).

LES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES MEMBRES

Quand une commune transfère une compétence à la communauté de communes, elle transfère aussi le budget correspondant si les élus le décident. C'est ce qu'on appelle l'attribution de compensation.

Dans le Val d'Amour, jusqu'à ce jour, seule la compétence liée à la sécurité incendie a fait l'objet d'une compensation financière par les communes. Toutes les autres compétences (enfance, culture, urbanisme...) sont financées par l'impôt intercommunal et n'ont pas fait l'objet d'attributions de compensation par les communes.

Les règles de gestion : ce que nous ne pouvons pas faire

✗ Nous n'avons **pas le droit de dégager de bénéfice** : l'argent public n'a pas de finalité lucrative.

✗ Pour les services payants, **le tarif appliqué ne peut jamais dépasser le coût réel du service**.

✗ Nous devons **voter chaque année un budget à l'équilibre** : un budget en déficit est interdit : contrairement à l'État, une communauté de communes ne peut pas s'endetter pour fonctionner.

En résumé, **l'argent public**, c'est-à-dire celui que vous versez - par la fiscalité locale, la participation aux services, les dotations, les subventions ou les contributions communales - **est entièrement réinvesti** dans le fonctionnement et l'amélioration des services de proximité.

Son utilisation est strictement encadrée : pas d'excédent, pas de déficit, uniquement l'objectif de servir l'intérêt général et améliorer la vie quotidienne des habitants.

VOUS AVEZ UNE QUESTION, UN BESOIN...

Besoin d'aide pour une démarche administrative, un accompagnement, notamment sur le numérique ?

FRANCE SERVICES est à votre écoute !



France Services
2 rue de l'Église
39380 Ounans

03 63 57 01 51

Lundi :	9h00 - 12h30 et 13h30 - 17h00
Mardi :	9h00 - 12h30 et 13h30 - 19h00
Jeudi :	9h00 - 12h30 et 13h30 - 17h00
Vendredi :	9h00 - 12h30 et 13h30 - 17h00
Samedi :	9h00 - 12h00

Pour gérer vos besoins relatifs à la petite enfance/enfance/jeunesse, l'urbanisme, l'eau, les ordures ménagères...

valdamour.com

Tous vos services en ligne, quand vous voulez et en toute autonomie !

Accédez également au portail des médiathèques pour gérer vos réservations et abonnements.



SINON VOUS POUVEZ aussi demander à Maryline

Au 03 84 37 74 74
ou à l'accueil de la communauté de communes
74 grande rue, 39380 Chamblay

du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Maryline répond à vos questions et vous oriente vers le bon interlocuteur

Dans tous les cas, la réponse est là !

Découvrez des rendez-vous, des visites et plein d'autres surprises...

Un programme riche mis à jour en temps réel, n'attendez plus !



Tous les événements du Val d'Amour, une seule adresse...

valdamour.com/evenements



Val d'Amour

Le Jura intensément!